



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 14/2024

SÉANCE DU MERCREDI 17 AVRIL 2024

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le Mardi 9 Avril 2024)

Présents : 11

Absents : 8

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean-Luc BOHL, Michel DUMONT, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Lucien VETSCH)
Antoine DORR (pouvoir donné à Pierre MUEL)
Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Bernard STAUDT (pouvoir donné à Bertrand DUVAL)
Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Frédéric NAVROT, Roger PEULTIER

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE MP2023-04 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU AEP DE LA DN400 TRONCONS A, B ET C

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration sa délibération n° 2023-24 du 7 juin 2023 par laquelle il attribuait le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de renouvellement de la DN400 tronçons A, B et C à la société BEREST pour un montant de 65 527.50 € HT.

Suite à l'attribution définitive du marché de travaux, il convient de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 33 714.39 € HT.

Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de valider l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de renouvellement de la DN400 tronçons A, B et C et d'autoriser la Directrice à signer tout document relatif à ce dernier.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu la délibération n°2-2024 en date 31 janvier 2024 attribuant le marché de travaux relatifs au renouvellement de la canalisation DN400 acier - tronçons A, B- C sur la commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN,

VALIDE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de renouvellement de la DN400 tronçons A, B et C,

AUTORISE la Directrice de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz à signer tout document relatif à ce dernier.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 17 avril 2024,

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink to the left of an official octagonal stamp. The stamp contains the text 'RÉGIE DE L'EAU DE L'EUROMETROPOLE DE METZ' in a bold, sans-serif font.

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.